

et y semez encor' un coup la fameuse nation des Gallogrecs. Pillez-moi, sans conscience, les sacrez thrésors de ce temple delphique, ainsi que vous avez fait autrefois : et ne craignez plus ce muet Apollon : ces faulx oracles, ny ses flesches rebouchées. Vous souviene de vostre ancienne Marseille, secondes Athènes et de vostre hercule gallique, tirant les peuples après luy, par leurs oreilles, avecques une chaine attachée à sa langue (1). »

Voilà sans doute un appel chevaleresque à quelque sublime entreprise, à quelque périlleuse croisade ! Mais si l'on vient à penser que toute cette inspiration n'a pour but que de recommander l'exactitude du calque, si l'on s'aperçoit que cette chaleur dépensée ne tend qu'à la froide reproduction d'un modèle, tout cet entrain semble un peu ridicule : c'est le plagiat qui sonne la charge. Et, selon Du Bellay, ce n'est pas seulement les ouvrages des anciens qu'on doit imiter, c'est la langue elle-même qu'il faut mouler sur l'antique. Il ne s'agit de rien moins que de la remanier, de la plier de nouveau à des formes grammaticales abandonnées, de faire enfin remonter au fleuve son courant : « Je veux aussi, dit-il, que tu t'efforces de rendre, au plus près du naturel que tu pourras, la phrase et manière de parler latine, en tant que la propriété de l'une et l'autre langue le voudra permettre (2). » Mais cette dernière restriction est bien vite oubliée : « Il me semble bon et nécessaire de respondre à ceux qui estiment nostre langue barbare et irrégulière, incapable de ceste élégance et copie qui est en la grecque et romaine : d'autant (disent-ils) qu'elle n'a ses déclinaisons, ses pieds et ses nombres comme ces deux autres langues..... qui eust gardé noz ancestres de varier toutes les parties dé-

(1) Du Bellay : *La Defense*, etc., livre II, Conclusion.

(2) Id. *La Defense*, etc., livre II, ch. IX.